

SUPPORT : LES ADRESSES INTERNET DES SERVICES EN LIGNES

SERVICES PUBLIC.FR : <https://www.service-public.fr>

LA VILLE DE PARIS : <http://www.paris.fr/>

IMPÔTS : <https://www.impots.gouv.fr/portail/>

LA POSTE : <http://www.laposte.fr/Particulier>

LA CAF : <http://www.caf.fr>

L'ASSURANCE MALADIE : <https://www.ameli.fr/>

PÔLE-EMPLOI : <http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

HANDICAP :

LA COTOREP : <https://informations.handicap.fr/art-adresses-mdph-agefiph-58-2293.php>

MDPH : <http://www.mdph.fr/>

RETRAITE :

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/accueil>

<https://www.lassuranceretraite-idf.fr/>

<http://www.monespacepersonnel.lassuranceretraite.fr/>

DÉCLARER UN CHANGEMENT D'ADRESSE :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

<https://mdel.mon.service-public.fr/mademarchev5/sfjsp?interviewID=JeChangeDeCoordonnees>

UN SITE GÉNÉRALISTE SUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

<https://demarchesadministratives.fr/>

AIDE AUX MIGRANTS :

<http://www.psmigrants.org/site/>

<http://www.lacimade.org/>

AIDE AUX SANS-PAPIERS : <http://www.gisti.org/spip.php?page=sommaire>

AIDES MÉDICALES : <http://www.cmu.fr/ame.php>

AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES :

<https://www.capretraite.fr/aides-financieres-pour-personnes-agees/>

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/beneficier-daides>

<http://www.maisons-de-retraite.fr/Demarches-et-aides-financieres/Les-autres-allocations-et-aides-sociales-aux-personnes-agees>

LES ENCOMBRANTS : <http://service-encombrant.fr/>

DROITS DES SALARIÉS :

INSPECTION DU TRAVAIL :

<https://inspection-du-travail.com/>

<http://idf.direccte.gouv.fr/Inspection-du-travail-de-Paris-75>

DROIT À LA FORMATION DES SALARIÉS DU PRIVÉ :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N177>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>

LICENCIEMENT :

<http://www.juritravail.com/licenciement/contestation-du-licenciement>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2855>

POLICE :

<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/>

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE :

- 15 (secours médicaux, Service d'aide médicale urgente : SAMU),
- 17 (police et gendarmerie, Police secours),
- 18 (Sapeurs-pompiers : incendie et secours),
- 112 (numéro d'appels d'urgence européen), acheminé vers les pompiers ou le SAMU en fonction du découpage géographique
- 114 (Centre National Relais pour les personnes sourdes ou malentendantes), secours pour les malentendants ou déficients visuels
- 115 (SAMU Social - SOS Sans Abri),
- 116 000 (enfants disparus),
- 116 117 (médecin de garde)⁴,
- 119 (enfance maltraitée),

- 191 (Urgence aéronautique - CCS), à utiliser dans le cas d'aéronefs en détresse ou d'assistance en vol
- 196 (Urgence maritime - CROSS), à utiliser par des témoins d'accidents maritimes depuis le littoral ; en mer, le moyen privilégié reste le canal 16 de détresse maritime.
- 197 (Alerte enlèvement - attentats)⁵, ce numéro sera activé uniquement dans le cadre du déclenchement de l'alerte enlèvement, ou d'une alerte attentat.
- 00 33 5 61 49 33 33 (Centre de consultation médicale maritime, téléphone, radiotéléphone marine, Inmarsat M et Mini M),
- 0 800 121 123 (Spéléo Secours Français).